

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1626

présenté par
M. Piron

à l'amendement n° 69 Mme Rosso-Debord

à l'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« leur implantation, de l'activité qui y est exercée ou de l'utilisation du bâtiment. Ces dispositions »,

les mots :

« de l'implantation du bâtiment, de l'activité qui y est exercée ou de son utilisation. Ces solutions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Clarification rédactionnelle.